



## Guide pour la documentation

### DISTRIBUTION DES DOCUMENTS

Un service de distribution des documents est assuré au comptoir du hall d'entrée de l'Assemblée entre les portes 13 et 15 du Palais des Nations. Les délégués, représentants et autres participants trouveront chaque jour les documents dans les casiers, portant le nom de leur pays ou de leur organisation, qui sont situés de part et d'autre du comptoir. Les documents seront distribués dans la langue que chaque délégué aura indiquée sur le formulaire qu'il aura été invité à remplir. Ces casiers sont utilisés exclusivement pour les documents officiels de l'OMS émis et distribués par les soins du système de distribution des documents de l'OMS. Seule est considérée comme officielle la distribution des documents qui se fait dans ces casiers. Les participants sont priés de bien vouloir y retirer chaque jour leurs documents avant les séances.

### JOURNAL

L'heure et le lieu des réunions sont publiés chaque jour dans le *Journal* de l'Assemblée de la Santé. Le *Journal* indique le programme des réunions, les points de l'ordre du jour qui seront débattus et les documents correspondants, ainsi que d'autres renseignements utiles.

### COTE DES DOCUMENTS

Les documents de la série principale (A59/..) servent de base de discussion pour l'examen d'un point de l'ordre du jour ou reproduisent le rapport d'une commission ou d'un autre organe. Les documents d'information (A59/INF.DOC../..) contiennent des informations supplémentaires.

Les documents de conférence (A59/A/Conf.Paper N° .. et A59/B/Conf.Paper N° ..) contiennent respectivement les projets de résolutions des Commissions A et B. Une fois adoptées en séance plénière, les résolutions sont publiées dans la série WHA59... . Les comptes rendus in extenso des séances plénières, qui contiennent la transcription in extenso des interventions, sont distribués sous la cote A59/VR../.; les débats des Commissions A et B sont reproduits sous forme résumée de procès-verbaux provisoires dans les séries A59/A/SR../. et A59/B/SR../. .

D'autres documents, de caractère éphémère, sont diffusés sous la cote A59/DIV../. .

## **DOCUMENTS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTE-NEUVIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE**

Plusieurs textes déjà examinés par le Conseil exécutif à sa cent dix-septième session sont reproduits dans les annexes au document **EB117/2006/REC/1** et signalés sous les différents points dans le *Journal*. Pour les autres points de l'ordre du jour, la discussion aura pour base un document distinct sorti sous la cote A59/.. .

Les procès-verbaux des travaux de la cent dix-septième session du Conseil figurent dans le document **EB117/2006/REC/2**.

## **DOCUMENTS FONDAMENTAUX**

La Constitution de l'OMS, le Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé et d'autres informations pertinentes figurent dans la publication intitulée *Documents fondamentaux* (45<sup>e</sup> édition, 2005).

## **DOCUMENTS SUR INTERNET**

La page d'accueil de l'OMS sur le Web (<http://www.who.int>) permet un accès électronique facile aux documents relatifs à la politique de l'OMS et à des documents connexes. La page sur la Gouvernance, à laquelle on accède à partir de la page d'accueil de l'OMS (colonne de droite sous « Informations générales sur l'OMS »), offre des options pour télécharger les documents des sessions en cours des organes directeurs et rechercher les documents des sessions précédentes et d'autres documents pertinents, comme suit :

- les documents et les procès-verbaux des réunions des organes directeurs, les budgets programmes, les documents fondamentaux, comme la Constitution de l'OMS, le Règlement sanitaire international et d'autres documents sont accessibles à partir de la page Gouvernance (liens dans la colonne de droite ou du milieu), les résolutions et les décisions des comités régionaux sont aussi accessibles à partir de la page Gouvernance (un des liens documentation suivi du lien procès-verbaux, résolutions et décisions) ;
- le *Journal* et les documents relatifs à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.who.int/gb>.

La documentation étant disponible sur l'Internet, il n'est pas prévu, par mesure d'économie, d'envoyer ni de transporter la documentation publiée pendant l'Assemblée de la Santé.

## **DOCUMENTS SOUMIS PAR LES DELEGATIONS**

Les délégations qui désireraient faire distribuer des projets de résolutions destinés à l'Assemblée de la Santé ou à l'une de ses commissions sont priées de les faire parvenir à l'Assistant du Secrétaire de l'Assemblée de la Santé dans le cas de documents concernant les séances plénières, ou au secrétaire de la commission intéressée dans le cas de documents concernant l'une des commissions. Les projets de résolutions devront être remis assez tôt pour que le Secrétariat ait le

temps de les traduire, les reproduire dans les langues de travail et les distribuer aux délégations au moins deux jours avant que la proposition soit débattue, conformément à l'article 52 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé. Le Secrétariat est à la disposition des délégations pour leur fournir sur demande toute aide matérielle ou rédactionnelle et toutes informations nécessaires.

Les articles 50, 51 et 52 du Règlement intérieur fixent les conditions dans lesquelles des propositions formelles relatives à des points de l'ordre du jour peuvent être présentées aux séances plénières et aux commissions principales.

### **PROJETS DE RESOLUTIONS DONT LE CONSEIL EXECUTIF RECOMMANDE L'ADOPTION PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE**

A sa cent dix-septième session, le Conseil exécutif a adopté les résolutions ci-après dans lesquelles il recommande à l'Assemblée de la Santé d'adopter des projets de résolutions. Ces résolutions du Conseil sont contenues dans le document **EB117/2006/REC/1**.

EB117.R1	Eradication de la poliomyélite
EB117.R2	Nutrition et VIH/SIDA
EB117.R3	Drépanocytose
EB117.R4	Prévention de la cécité et des déficiences visuelles évitables
EB117.R5	Commerce international et santé
EB117.R6	Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé
EB117.R7	Application du Règlement sanitaire international (2005)
EB117.R8	Mise en oeuvre par l'OMS des recommandations du Groupe de travail mondial sur l'amélioration de la coordination entre les institutions multilatérales et les bailleurs de fonds internationaux concernant le SIDA
EB117.R9	La promotion de la santé à l'heure de la mondialisation
EB117.R11	Traitements du personnel hors classes et du Directeur général
EB117.R13	[Cadre mondial pour les] activités de recherche-développement essentielles en santé

= = =